

Actualisation des Techniques de paie 2023

Durée: 3 jours / 21 heures

Groupe de 3 à 20 personnes

Ce programme est donné à titre indicatif, il n'est pas exhaustif : Il est susceptible d'être modifié en fonction de l'actualité sociale

Objectifs

Actualiser plusieurs fois par an ses connaissances en matière de législation sociale appliquée à la gestion de la paie

Public

Responsable paie
Collaborateur en charge de la paie
Maitriser la réalisation des
bulletins de paie

Formateur

Expert Conseil KPMG juriste et/ou gestionnaire de paie

Pré-requis

Pas de préreguis spécifiques

Lieu Horaires
Cf calendrier et tarif

Contact
Joëlle BLANC
06 49 53 56 86
jblanc@poleformation74.com

Eléments de programme

- 1. 1ERE PARTIE : REVUE DE L'ACTUALITE SOCIALE ET PAIE
- Analyse de la veille réglementaire en gestion sociale et paie
- Comprendre les enjeux et mise en perspective de la jurisprudence
- Acquérir de nouvelles pratiques et méthodes par l'échange et le partage
- 2. 2^{EME} PARTIE: THEMES TECHNIQUES:

TRIMESTRE 1: LA GESTION EN PAYE DES ARRETS MALADIE

- Comprendre les conséquences d'un arrêt de travail pour maladie sur le calcul du bulletin de salaire du salarié
- Identifier et déterminer les revenus de remplacement : indemnités journalières de la sécurité sociale et indemnités complémentaires de l'employeur (dit « maintien de salaire »)
- Intégrer les dispositions plus favorables : conventions collectives, contrat de prévoyance
- Appréhender ces régimes pour maitriser les règles de calcul du bulletin de salaire du salarié malade

TRIMESTRE 2: L'INTERESSEMENT ET LA PARTICIPATION

- Connaitre les règles de mise en place dans l'entreprise ou le groupe
- Découvrir les règles et modalités de calcul et de répartition des sommes
- Acquérir les clés pour utiliser et optimiser l'intéressement et la participation

Le télétravail : opportunités, obligations et mise en œuvre

- Appréhender les opportunités du recours au télétravail
- Connaître les règles de mise en place du télétravail dans l'entreprise afin de sécuriser sa mise en œuvre
- Passer d'une modalité de travail à une organisation du travail

Modalités pédagogiques

L'actualité est toujours privilégiée ainsi que les questions posées par les participants.

Rappel : ne sont présentés lors de ces séances d'actualisation que les éléments entérinés et applicables.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap Accompagnement par le référent AFPI

Evaluation et validation

Évaluation de fin de séance par un quizz de validation. Attestation de fin de formation - Questionnaire de satisfaction



Réf: MGRT32